

**Procès-verbal de séance  
du Conseil Municipal  
N° 06/2020  
du 01 juillet 2020**

**Le vingt-six juin deux mil vingt, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du premier juillet deux mil vingt à dix-neuf heures à la salle socio-culturelle du Hohgraben.**

Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2020**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

**A l'ouverture de la séance**

Conseillers présents : **19**

Procurations : **2** (Madame Brigitte MULLER et Monsieur Pascal BOEHM)

**Séance du 01 juillet 2020**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

Mesdames Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Danièle MEYER, Adjointes

Messieurs Julien PUEYO, Marc VOGEL, Adjoint.

Mesdames Magalie ANSTETT, Régine DIEBOLT, Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Sandra HADAS, Audrey KOPP et Isabelle MURER.

Messieurs Thomas DIEBOLT, Albert GENIN, Alfred KLEITZ, Christian Jean Ernest ROBACH, Daniel ROUYER et Steve WOLFFER.

**Absents excusés :**

Monsieur Pascal BOEHM donne procuration à Monsieur Claude ZIMMERMANN jusqu'à son arrivée en séance au point 3.3.

Mme Brigitte MULLER donne procuration à Mme Valentine FRITSCH

Christophe WENDLING

**Absente :**

Boutheina MZIOU.

**Lors de la séance à compter du point 3.3 :** entrée de Monsieur Pascal BOEHM en salle du conseil.

Conseillers présents : **20**

Procurations : **1** (Madame Brigitte MULLER)

**Lors de la séance à compter du point 6 :** Monsieur Julien PUEYO quitte la salle de conseil et donne procuration à Madame Danièle Meyer.

Conseillers présents : **19**

Procurations : **2** (Madame Brigitte MULLER et Monsieur Julien PUEYO)

**Assistait en outre :**

Mme Sandra KLEIN, Directrice Générale des Services.

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020**

### **3. Finances**

3.1 Fixation du taux d'imposition - année 2020

3.2 Subventions aux associations - année 2020

3.3 Budget Primitif - année 2020

3.3.1 Section de fonctionnement

3.3.2 Section d'investissement

3.4 Budgets annexes - année 2020

3.4.1 Budget annexe zone d'activité EIGEN

3.4.2 Budget annexe Weingarten III

3.5 Détermination de la durée d'amortissement des frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation

### **4. Affaire générale**

Dérogation du lieu de mariage et déplacement du registre d'état civil pour la célébration de deux mariages

### **5. Culture**

Ciné CUBIC :

Adoption des statuts de la Société Publique Locale Saverne Cultures et Loisirs

Désignation d'un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires

Désignation des mandataires représentant la commune au conseil d'administration de la société

### **6. Domaine et patrimoine**

6.1 Travaux relatifs au Programme d'Actions de l'Office National des Forêts pour l'année 2020

6.2 Vente parcelle en zone Eigen à la CCPS au profit de l'entreprise Malgogne

6.3 Accord de principe : vente à la CCPS au profit de l'entreprise Gstalter

### **7. Informations**

7.1. *Déclaration d'intention d'aliéner*

7.2. *Diverses informations*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose à Madame Régine DIEBOLT d'être secrétaire de séance.  
Madame Régine DIEBOLT accepte cette proposition.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020**

Suite à la demande de Madame Valentine FRITSCH, Monsieur le Maire précise les modalités d'approbation du procès-verbal de séance à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de séance est soumis à Monsieur le Maire puis au secrétaire de séance pour validation. Ces derniers font part de leurs éventuelles demandes de rectifications. Le procès-verbal validé est transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel et sera soumis à approbation au prochain Conseil Municipal. Les observations éventuelles seront à mentionner strictement dans ce cadre.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 par voix **19 POUR** et **2 ABSTENTIONS**.

### **3. Finances**

#### 3.1 Fixation du taux d'imposition - année 2020

La Commission des Finances, réunie le 25 juin 2020 a donné un avis favorable à la reconduction des taux de 2019 :

- Taxe foncière : 12,04
- Taxe foncière (non bâti) : 47,45.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :  
**RECONDUIT** les taux d'imposition votés en 2019 pour l'année 2020 :

	Taux
Taxe foncière (bâti)	12,04%
Taxe foncière (non bâti)	47,45%.

#### 3.2 Subventions aux associations - année 2020

Monsieur le Maire rappelle le montant des subventions versées aux associations en 2019. Au regard du contexte actuel de crise sanitaire, Monsieur le Maire propose de reconduire les montants approuvés en 2019 sans dépôt de dossier préalable. Par ailleurs, l'association les Amis de l'Orgue avait déposé un dossier de subvention hors délai en 2019, et n'avait pas eu à ce titre de subvention. Monsieur le Maire propose de verser un montant de 150 euros à l'association les Amis de l'Orgue.

Les montants attribués à chaque association ont été validés en Commission des Finances réunie en date du 25 juin 2020.

Par ailleurs, la Commission des finances a proposé de verser d'une redevance d'un montant de 1 716 € soit 0.65 € par habitant à la SPA. Ce coût par habitant est identique à celui de 2018 et 2019.

Monsieur le Maire soumet ces points à la décision du Conseil Municipal.

## ❖ Subventions aux associations - année 2020

### Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : **APPROUVE** au titre de l'année 2020, le montant des subventions à verser aux associations présentées dans le tableau ci-dessous.

	Montant en euros
A.C.S	611,00
Archers du Viaducs	216,00
Club de tir Licorne	150,00
HDH	503,00
Sporting club	611,00
La Liberté	573,00
Tennis Club	325,00
La ludette	263,00
MMdD	534,00
Amis de l'Orgue	150
Club patrimoine	348,00
ZORN RIED	472,00
Arboriculture	457,00
Aviculture	163,00
Club de l'amitié	302,00
Donneur de sang	255,00
Sapeurs Pompiers	263,00
Kayak marcheurs	379,00
Part-Ages	341,00
UMPS	224,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 140,00</b>

## ❖ Redevance concernant le SPA :

### Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : **APPROUVE** le versement d'une redevance d'un montant de 1 716 € soit 0.65 € par habitant à la SPA.

### 3.3 Budget Primitif - année 2020

#### Budget primitif communal 2020 :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 096 131,00	3 096 131,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 991 976,00	2 991 976,00
<b>TOTAL</b>	6 088 107,00	6 088 107,00

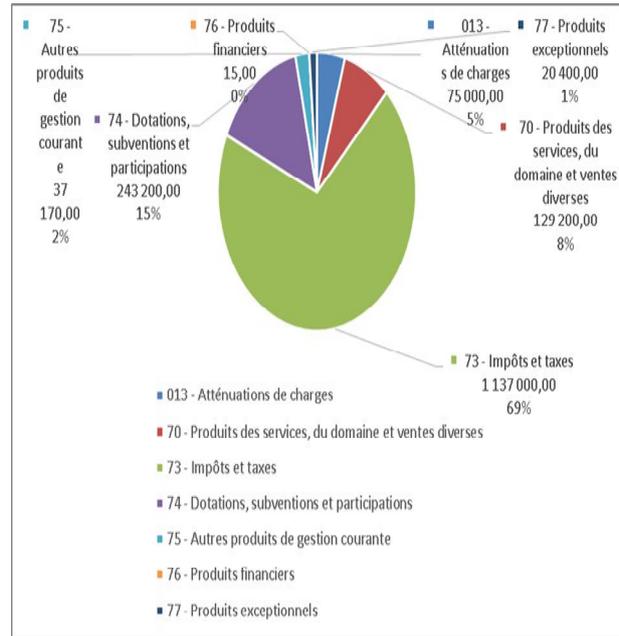
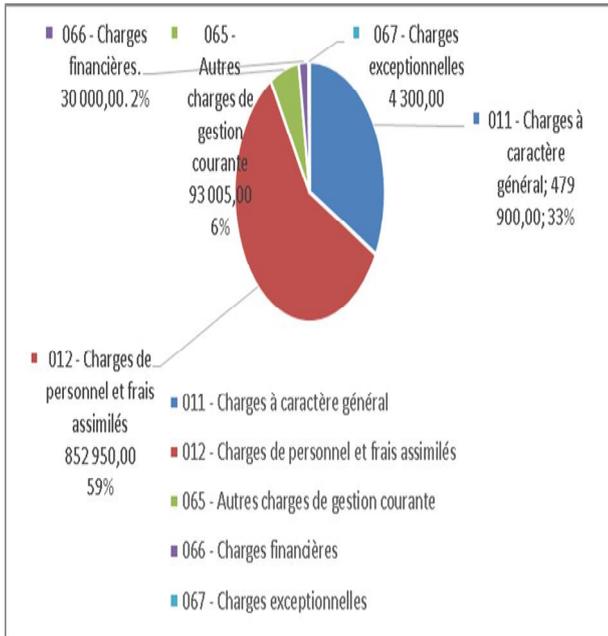
La Commission des Finances réunie en date du 25 juin 2020 a émis un avis favorable à cette proposition de budget.

Monsieur Pascal BOEHM entre en salle des Conseils au point 3.3 de la séance du Conseil Municipal.

### 3.3.1 Section de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le budget de la commune et notamment les points détaillés ci-dessous.

**Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :**      **Répartition des recettes réelles de fonctionnement :**



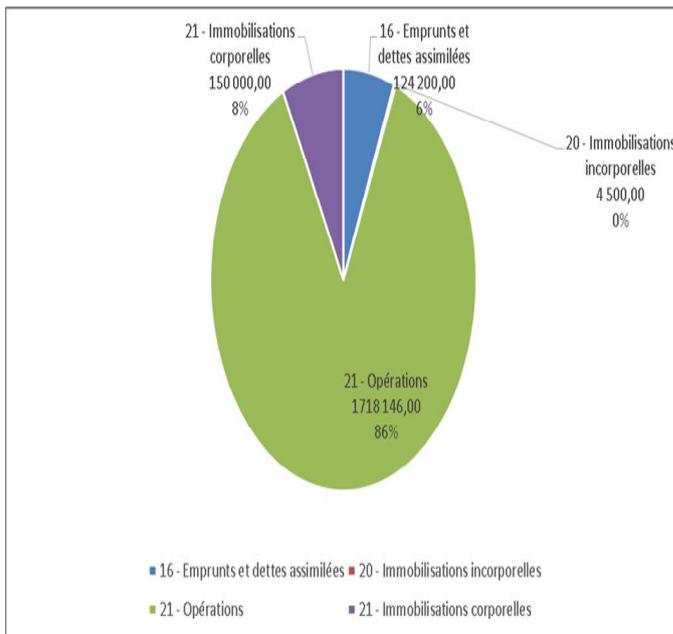
**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

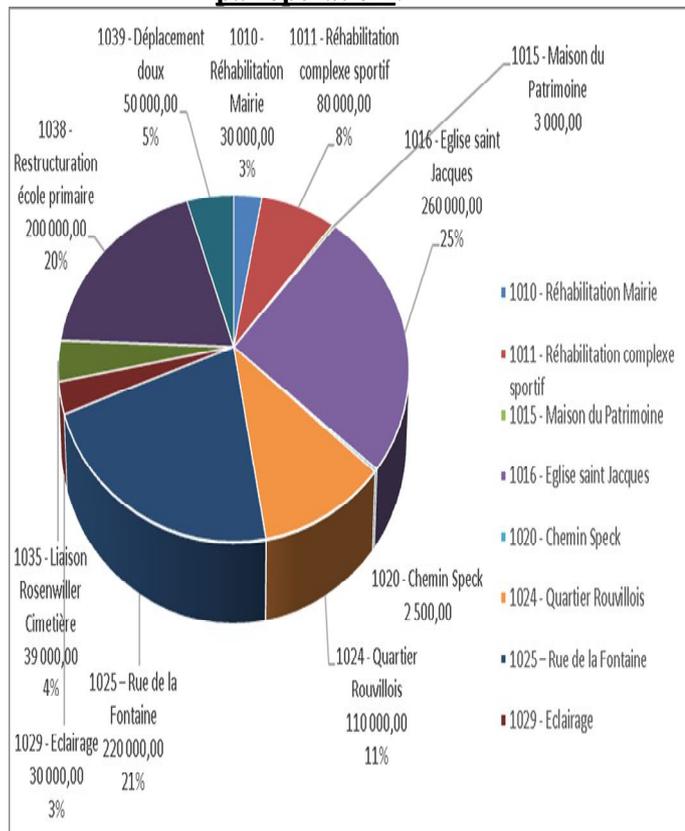
**DECIDE** de voter le budget primitif de la Commune en équilibre en section de fonctionnement, comme suit : Total des dépenses et des recettes en section de fonctionnement : 3 096 131,00€.

### 3.3.2 Section d'investissement

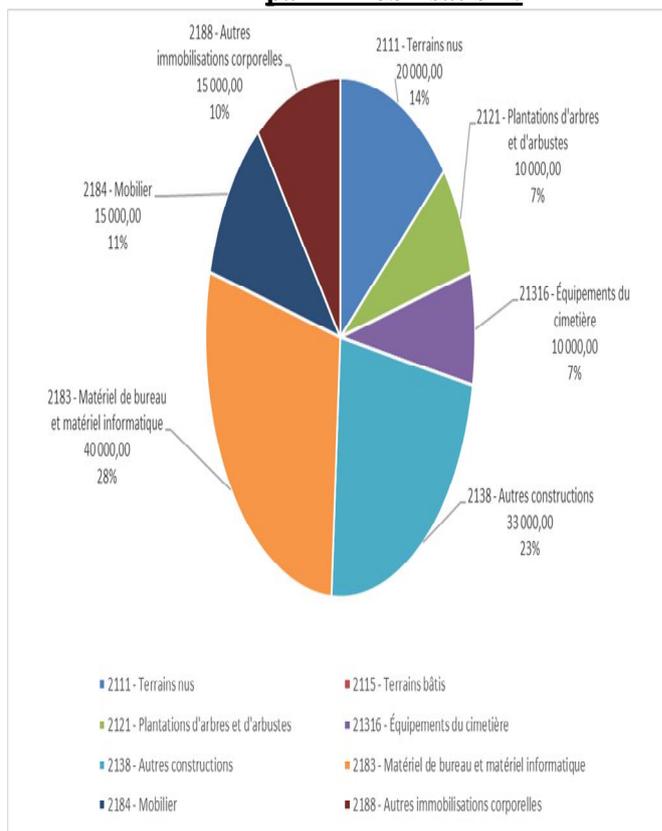
**Répartition des dépenses par chapitre :**



## Répartition des dépenses réelles d'investissement par opération :



## Répartition des dépenses réelles par immobilisation :



Monsieur Marc VOGEL expose l'opération prévue dans le cadre de la restructuration de l'école élémentaire. Plusieurs travaux doivent être engagés dans les meilleurs délais concernant la façade et la cour de l'école élémentaire ainsi que les sanitaires de l'école maternelle.

Monsieur Pascal BOEHM précise que les opérations prévues au budget auraient dû faire l'objet d'une présentation ainsi que d'un travail en Commission en amont. Toutefois, la crise sanitaire actuelle n'a malheureusement pas permis cet échange en commission (installation fin mai du conseil municipal actuel, constitution des commissions en juin, vote du budget au plus tard le 31 juillet 2020). Par conséquent, ce budget 2020 priorise les travaux urgents à engager.

Par exemple, des travaux doivent être engagés dans la cour de l'école élémentaire pour des raisons de sécurité ainsi que dans les sanitaires de l'école maternelle pour des raisons de respect d'hygiène (ce que la crise actuelle a mis en perspective).

Le budget 2021 sera à programmer et à voter au plus tard en Mars 2021.

Monsieur le Maire précise que ce budget est raisonnable et volontariste à court terme.

Monsieur Alfred KLEITZ interroge Monsieur le Maire quant à l'orientation de l'école : y-aura-t-il une création d'un pôle scolaire ou une restructuration du bâtiment actuel.

Monsieur le Maire répond que l'urgence actuelle est d'effectuer les travaux à court terme à l'école maternelle et élémentaire pour les raisons évoquées plus haut (sanitaire, sécurité...). Toutefois, cela ne préjuge en rien le devenir de ces écoles.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **DECIDE** de voter le budget primitif de la Commune en équilibre en section d'investissement, comme suit :

Total des dépenses et des recettes en section d'investissement : 2 991 976,00€.

### 3.4 Budgets annexes - année 2020

#### 3.4.1 Budget annexe zone d'activité EIGEN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la zone d'activité Eigen.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
001	263 341	1641	30 000,00
3555-040	30 000,00	3555-040	263 341,00
Total	293 341,00	Total	293 341,00
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
6045	55 000,00	002	117 317,00
71355-042	263 341,00	7015	250 000,00
6522	78 976,00	71355-042	30 000,00
Total	397 317,00	Total	397 317,00

#### Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **DECIDE** de voter le budget annexe de la zone d'activité Eigen en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, comme suit :

- Total des dépenses et des recettes en section de fonctionnement : 397 317,00 €
- Total des dépenses et des recettes en section d'investissement : 283 341,00 €

#### 3.4.2 Budget annexe Weingarten III

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 du budget annexe Weingarten III.

Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
C/6015 Achats terrain	60 000	C7015 Ventes Terrains	
C/6045 Etudes		C/774 Subvention BP	
C/605 Travaux			
C/605 Travaux			
C/62878 remboursement frais			
CHAP 043		CHAP 043	
C/608 Frais accessoires		C/796 Transfert charges financières	
C/627			
C/6611 Intérêt			
C/6522 reversement EV au budget principal		C/774 Subvention pour couvrir le déficit	
CHAP 042		CHAP 042	
C/60315 Var stock terrains à aménager		C/60315 Var stock terrains à aménager	60 000
C/7133 Var stock travaux en cours		C/7133 Var stock travaux en cours	
C/71355 Var stock terrains aménagés		C/71355 Var stocks terrains aménagés	
Ligne 002 Résultat reporté		Ligne 002 Résultat reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>

<b>Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
C/1641 Emprunt	C/1641 Emprunt
C/168748 Avance	C/168748 Avance 60 000
C/165 Cautions	C/165 Cautions
<b>CHAP 040</b>	<b>CHAP 040</b>
C/315 Stocks terrains à aménager 60 000	C/315 Stocks terrains à aménager
C/3351 Stocks travaux en cours terrain	C/3351 Stocks travaux en cours terrain
C/3354 Stocks travaux études prestations	C/3354 Stocks travaux études prestations
C/3355 Stocks travaux en cours travaux	C/3355 Stocks travaux en cours travaux
C/33586 Stocks frais financiers	C/33586 Stocks frais financiers
C/3555 Stocks terrains aménagés 0	C/3555 Stocks terrains aménagés 0
Ligne 001 Résultat reporté	Ligne 001 Résultat reporté
<b>TOTAL 60 000</b>	<b>TOTAL 60 000</b>

**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **DECIDE** de voter le budget annexe Weingarten III en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, comme suit :

- Total des dépenses et des recettes en section de fonctionnement : 60 000 €
- Total des dépenses et des recettes en section d'investissement : 60 000 €

**3.5 Détermination de la durée d'amortissement des frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation**

L'introduction budgétaire et comptable M14 prévoit que dès qu'il est constaté que les frais d'études et les frais d'insertions ne seront pas suivis de réalisation, les frais correspondants sont amortis sur une période qui ne peut dépasser cinq ans : le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit des compte 28031 « Frais d'études » et 28033 « Frais d'insertion ».

Le montant total de l'insertion inscrite dans l'inactif de la commune est de 438.74 euros sur 3 ans et concerne le projet abandonné relatif à la réhabilitation de la Mairie.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **FIXE** à 3 ans la durée d'amortissement des études et insertions non suivies de réalisation.

**4. Affaire générale : dérogation du lieu de mariage et déplacement du registre d'état civil pour la célébration de deux mariages**

Monsieur Lionel LAMMER et sa future épouse Madame Eve SCHOTT souhaitent se marier à Dettwiller. Monsieur LAMMER étant atteint d'un handicap moteur, il ne pourra pas accéder à la salle officielle des mariages située au premier étage sans ascenseur de la Mairie.

Une autre salle municipale, la salle socio-éducative du Hohgraben située place de l'Eglise et de plain-pied pourrait servir, par dérogation de lieu de mariage. Par ailleurs, Monsieur LAMMER sera témoin d'un mariage le même jour. Il est proposé que ce second mariage se tienne également en salle socio-éducative du Hohgraben.

Le déplacement des registres d'état civil en dehors des murs de la Mairie nécessite un arrêté de transport des registres, il appartient au Conseil Municipal de prendre une délibération autorisant la célébration du mariage de Monsieur Lionel LAMMER et de Madame Eve SCHOTT ainsi que celui de Monsieur Christophe BALTZINGER et de Madame Mélanie HASELWANDER le 15 août 2020 à 17h en salle socio-éducative.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés : **AUTORISE** exceptionnellement la célébration du mariage de Monsieur Lionel LAMMER et Madame Eve SCHOTT ainsi que du mariage de Monsieur Christophe BALTZINGER et Madame Mélanie HASELWANDER le 15 août 2020 à la salle socio-éducative du Hohgraben.

## 5. Culture

La Commune de Dettwiller a été sollicitée par la Ville de Saverne afin de constituer une Société Publique Locale destinée à assurer la gestion du cinéma de Saverne.

Monsieur le Maire invite Monsieur Julien PUEYO à présenter ce projet, ce dernier expose les principales caractéristiques et enjeux. Par ailleurs, la Commission Culture réunie en date du 30 juin 2020 a émis à l'unanimité un avis favorable.

Madame Valentine FRITSCH craint le paiement d'un éventuel déficit du CINE CUBIC par la commune de DETTWILLER. Monsieur Julien PUEYO lui rappelle les statuts juridique de la SPL et notamment son article 13 « les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports ». A cet effet, la Commune de DETTWILLER serait engagée à concurrence de son apport, à savoir 2 000euros.

Monsieur le Maire précise que l'enjeu est de maintenir un cinéma de proximité pour les habitants. Par ailleurs, l'offre proposée est diversifiée (art et essais) et ouvre de nombreuses opportunités.

L'objectif à terme est de solliciter également les communes alentours dans ce partenariat.

### **Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par voix **20 POUR** et **1 ABSTENTION**

#### **DECIDE :**

- De constituer une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales :

- dénommée « Saverne Cultures et Loisirs »,
- d'une durée de 99 ans,
- dont l'objet social est : la gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs ; la promotion de l'offre d'animation culturelle, sportive et de loisir ; le développement d'actions culturelles, sportives et de loisirs ;

- D'adopter les statuts ci-joints de la société qui sera dotée d'un capital de 40 000 euros - capital libéré en une fois-, dans lequel la participation de la commune de Dettwiller est fixée à 2 000 euros et libérée en totalité ;

- D'autoriser le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés:

#### **DECIDE :**

- De désigner Monsieur Claude ZIMMERMANN comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés:

#### **DECIDE :**

- De désigner comme mandataires représentant la commune de Dettwiller au conseil d'administration de la société :

- Madame Régine DIEBOLT
- Monsieur Julien PUEYO

- D'autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

Monsieur Julien PUEYO doit quitter le Conseil Municipal pour raison professionnelle. A cet effet, il donne procuration à Madame Danièle MEYER à compter du point du jour suivant.

## 6. Domaine et patrimoine

### 6.1 Travaux relatifs au Programme d'Actions de l'Office National des Forêts pour l'année 2020

Vu la délibération en date du 9 janvier 2020 approuvant le Programme d'Actions pour l'année 2020 de l'Office National des Forêts sans les travaux d'infrastructure pour l'année 2020,

Vu l'impact de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie COVID sur les dépenses d'exploitation et de recettes de la forêt,

Vu les devis présentés par l'Office National des Forêts ne respectant pas les montants autorisés dans la délibération du Conseil Municipal en date du 9 janvier 2020,

Vu la nécessaire réévaluation des dépenses d'exploitations à la hausse et des recettes par l'Office National des Forêts,

Vu la transmission du programme des travaux d'exploitation rectifiés par l'ONF,

Vu les échanges entre les conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés:

**APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation rectifiés pour l'année 2020 de l'Office National des Forêts

**APPROUVE** le Programme d'Actions rectifié pour l'année 2020 de l'Office National des Forêts sans les travaux d'infrastructure pour l'année 2020

**AUTORISE** le Maire à signer programme des travaux d'exploitation rectifiés pour l'année 2020.

	<b>2020 (montant estimatif)</b>
<b>Recettes</b>	<b>53 840</b>
<i>Coupes à façonner (prévision)</i>	52 000
<i>Vente sur pied</i>	1 840
<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>38 562,13</b>
<i>Abattage</i>	27 140
<i>Débardage</i>	9 501
<i>Honoraires</i>	1 235,13
<i>Autres dépenses</i>	686
<b>Dépenses Programme d'action pour la gestion durable de la forêt</b>	<b>13 870</b>
<i>Travaux sylvicoles</i>	5 090
<i>Plantation avec protections</i>	6 840
<i>Répulsifs</i>	1 940
<i>Travaux d'infrastructure*</i>	0
<b>Résultat</b>	<b>1 407,87</b>

### 6.2 Vente parcelle en zone Eigen à la CCPS au profit de l'entreprise Malgogne

Dans le cadre de l'aménagement de la zone Eigen, il est proposé au conseil municipal de vendre la parcelle 318/0.31 de 0,99 are de la zone Eigen à la CCPS au profit de l'entreprise MALGOGNE pour un montant de 1 000euros HT.

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Surface en ares</b>
16	318/0.31	Grosseigen	0,99
<b>Total surface</b>			<b>0,99</b>

Compte tenu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, la loi NOTRe, qui transfère les actions de développement économique ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités à la Communauté des Communes, la cession des terrains par la Commune doit intervenir au profit de la Communauté des Communes du Pays de SAVERNE en vue de leur revente à l'entreprise MALGOGNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés:  
**DECIDE** de vendre à la Communauté des Communes du Pays de SAVERNE, la parcelle située à DETTWILLER, cadastrée Section 16 n° 318/031 d'une surface totale de 0,99 are au prix de 1 000 euros l'are, soit un prix total de neuf cent quatre-vingt dix euros HT (990 € HT), étant précisé que la TVA, si elle était applicable, serait en sus.  
**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

### 6.3 Accord de principe : vente à la CCPS au profit de l'entreprise Gstalter

Dans le cadre de l'aménagement de la zone Eigen, il est proposé au conseil municipal de vendre la parcelle de la zone Eigen d'environ 15 ares à la CCPS au profit de l'entreprise Gstalter.

Selon le projet envisagé par l'entreprise Gstalter en cas de vente, il pourrait être soumis à des études environnementales préalables. Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne ainsi que l'entreprise Gstalter ont été informés des éventuelles contraintes environnementales liées à cette parcelle. Le prix de vente reste à définir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés:  
**DONNE** un accord de principe concernant la vente d'une parcelle de la zone Eigen d'environ 15 ares à la CCPS au profit de l'entreprise Gstalter

## 7. Informations

### 7.1. Déclaration d'intention d'aliéner

#### Déclaration d'intention d'aliéner

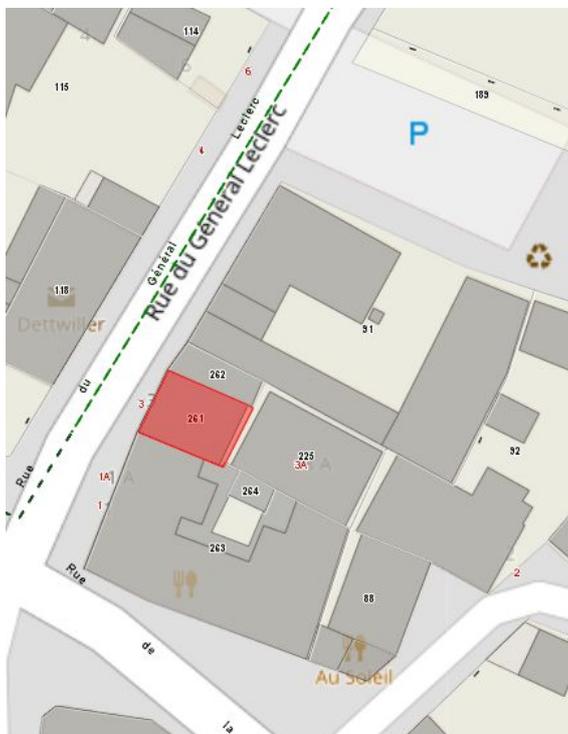


**17 Rue René Stabmann**

**Section 44**

**Parcelle 267/64**

**Superficie totale : 6 a 48 ca**



### 3 Rue du Général Leclerc

Section 01

Parcelle 261/90

Superficie totale : 64 ca



### 3 Rue des Bains

Section 11

Parcelles 87, 88 et 93

Superficie totale : 3 a 28 ca

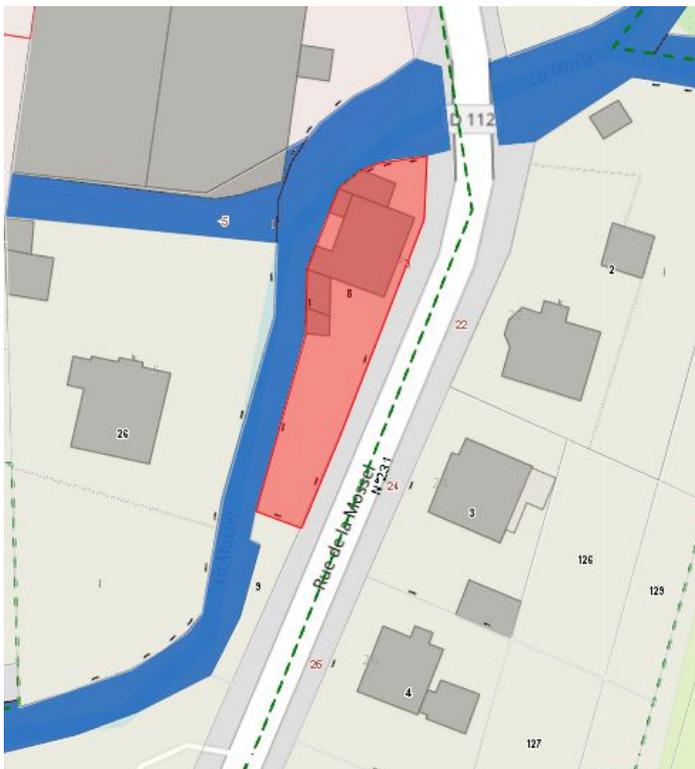


**8 Rue du Ruisseau**

**Section 37**

**Parcelle 36**

**Superficie totale : 8 a 66 ca**



**3 Rue de la Mossel**

**Section 12**

**Parcelle 8**

**Superficie totale : 5 a 19 ca**

## *7.2. Diverses informations*

**Eglise Saint-Jacques le Majeur** : Suite au violent orage intervenu vendredi 26 juin 2020, des infiltrations ont été constatées dans le plafond de l'église. Une déclaration de sinistre a été effectuée pour l'assurance de la collectivité.

**Désignation des grands électeurs** : Un conseil municipal extraordinaire aura lieu vendredi 10 juillet 2020 pour désigner les grands électeurs dans le cadre des sénatoriales.

**Travaux rue de la fontaine** : Les travaux d'assainissement ont démarré la semaine dernière rue de la fontaine. Le marché rue de la fontaine relatif à la voirie et aux réseaux secs est en cours d'analyse auprès de notre maître d'œuvre.

**Organisation Conseil Municipal** : Madame Valentine FRITSCH demande à ce que soit transmise la note de synthèse en amont du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que cette note de synthèse a été mise en place dans le cadre de sa mandature et rappelle qu'elle est obligatoire uniquement pour les communes de plus de 3 500 habitants. Par ailleurs, au vu de la charge de travail actuel, elle n'a pas pu être transmise exceptionnellement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Pour extrait conforme,  
Dettwiller, le 3 juillet 2020

La secrétaire,  
Régine DIEBOLT

Le Maire,  
Claude ZIMMERMANN